

## L'ÉCHO-TÉ... et le sous-préfet qui mouille le maillot



On savait l'Auvergne une terre d'eaux bienfaites et voilà que l'Écho-Té en a découvert une nouvelle : la Duroille. Présent, hier matin, en sous-préfecture, il n'a rien perdu du dialogue entre Serge Bagel, président de la chambre de Métiers et le sous-préfet de Thiers, Michel Prosic. Le premier enjoignant le second à « faire analyser les eaux de la Duroille qui seraient une fontaine de jeunesse » compte tenu du nombre d'entreprises, labellisées EPV, qui ont plus d'un siècle

d'existence. Plongeant dans la bouteille, le représentant de l'État s'avouait prêt à faire le grand saut en maillot de bain, dès la réunion finie, pour regagner ne serait-ce que deux ans. « Ne restez pas trop longtemps sous l'eau, souriait le président de la CCI, Philippe Fouet. Vous feriez alors parti du patrimoine mais vous ne seriez plus vivant ! » Il y avait l'Argent de poche de truffaut, tourné à Thiers. On pourrait presque désormais rajouter Le Grand bleu !

## Un chiffre

650

C'est le nombre d'emplois que représentent les entreprises

labellisées « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) sur la région Auvergne, pour un chiffre d'affaire estimé entre 72 et 75 M€.

## Thiers → Vivre sa ville

ÉCONOMIE ■ Quatre entreprises du bassin de plus labellisées « Entreprise du patrimoine vivant » par l'État

## Un savoir-faire d'excellence reconnu

Quatre entreprises du bassin se sont vues à nouveau décerner le label « Entreprise du patrimoine vivant ». Un gage d'excellence pour un territoire qui cultive sa fibre des métiers d'art.

François Jaulhoc  
francois.jaulhoc@ccrtroune.com

La terre de l'arrondissement de Thiers est fertile en savoir-faire. On y cultive depuis plusieurs générations un amour de la belle ouvrage. La preuve ? Quatre nouvelles entreprises viennent de se voir attribuer, pour la première fois ou dans le cadre d'un renouvellement, le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) : la coutellerie Alain Saint-Joanis à La Monnerie, la manufacture de coutellerie Cognet à Thiers, les cannes Fayet à Orléat et les Établissements André Verdier, à Celles-sur-Duroille.

## EN CHIFFRES

**21**  
Nombre d'entreprises labellisées EPV sur le bassin de Thiers

**47**  
Nombre d'entreprises labellisées EPV en Auvergne

Désormais le bassin compte 21 entreprises labellisées sur les 47 que compte la région Auvergne. Une particularité du bassin mise, hier matin, particulièrement en avant par le sous-pré-



DIPLOMÉS. Sur 47 entreprises labellisées en Auvergne, pas moins de 21 sont installées sur le bassin de Thiers.

fet de Thiers, Michel Prosic, à l'occasion de la réception des entreprises labellisées en sous-préfecture. « Des entreprises qui ont fait notre histoire et demain, préparent notre avenir », notait le représentant de l'État, décrivant le label EPV, créé en 2005, comme « la reconnaissance de l'excellence et du savoir-faire français ». En Auvergne, ces EPV représentent quelque 650 emplois pour un chiffre d'affaire entre 72 et 75 M€ par an. Mieux, cette multitude d'entreprises labellisées booste la région, qui occupe le 7<sup>e</sup> rang national au niveau des EPV.

## 1.130 entreprises en France

« Cela reflète le dynamisme et l'intérêt que vous portez à ce label national, porté par 1.130 entreprises en France », décrit

Christophe Combelle, responsable du service économique de proximité et tourisme à la Direction (\*) Auvergne.

Et pour achever ce portrait type des EPV auvergnates, 75 % d'entre elles emploient moins de 20 salariés ; environ 15 % d'entre elles sont aussi confrontées à la problématique de la transmission d'entreprise.

Et c'est là toute l'importance du label EPV, « difficile à obtenir », ajoutait Michel Prosic. En effet, ce gage de savoir-faire est attribué par le ministre des PME, après avis d'une commission nationale composée de professionnels et de personnalités qualifiées. La commission examine le dossier de candidature de l'entreprise accompagné d'un rapport de l'Institut supérieur des métiers, et l'avis de la chambre consulaire et du Dé-

partement régional au Commerce et l'Artisanat. Quant à ses apports, le sous-préfet en voyait plusieurs : « faciliter la médiatisation nationale et internationale » ; « inciter les entreprises à créer et saisir des opportunités à l'international » ; « conforter la croissance et soutenir l'emploi ». Enfin, et surtout mettre en avant « le fabriqué français ».

## Capitale auvergnate des métiers d'art

« Moi, ce qui m'intéresse, c'est le côté vivant et je peux vous dire que les chefs d'entreprises qui sont là sont vivants », témoignait de son côté le président de la délégation de Thiers de la CCI, Philippe Fouet,

louant l'action des entreprises. Il allait plus loin, souhaitant que Thiers se positionne « comme une sorte de capitale auvergnate des métiers d'art ».

(\*) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

## LABEL EPV

**Définition.** Attribué pour cinq ans, le label « Entreprise du patrimoine vivant » a été créé par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME pour promouvoir le développement des entreprises d'exception « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».

## « Cela nous permet de nous positionner sur du made in France »

« On n'est pas tout à fait un territoire comme les autres », estimait, hier matin, le sous-préfet de Thiers, Michel Prosic.

Les entreprises, souvent familiales, qui y sont installées, ont traversé les générations. Telle l'entreprise Sabatier Ainé & Perrier, dirigée par la 8<sup>e</sup> génération, Philippe Bourmillas. Si son entreprise détenait déjà le label « Entreprise familiale centenaire », il a très vite cheminé vers l'EPV : « En voyant certaines personnes qui avaient ce label je me disais "s'ils l'ont, je pense que je le mérite aussi !" ». Un label désormais mis avant sur les documents et sur le site internet de l'entreprise qui exportait



SOUS-PRÉFET. « On n'est pas tout à fait un territoire comme les autres. »

déjà des couteaux en 1850 vers les États-Unis ou l'Afrique !

Une « reconnaissance de notre savoir-faire coutelier bientôt centenaire » aussi appréciée d'Alexandre Dubost : « Nous l'avons affiché sur des panneaux dans les ateliers. Ce doit être une fierté pour les artisans et pour l'entreprise ». Le label EPV sera « un outil de positionnement » pour Ronan Verdier conjugué à une phase d'investissement (9 personnes ont été recrutées, tandis que la part export est passée de 10 à 50 %). Pour Alain Saint-Joanis (EPV depuis 2007, qui renonce donc pour 5 ans), « cela nous permet de nous positionner sur du

made in France. L'EPV nous donne une certaine notoriété ».

« Mon fils est en formation coutellerie, c'est aussi pour lui », estimait pour sa part Pierre Cognet, dont l'entreprise se transmet familialement depuis quatre générations et a notamment créé le fameux « Douk-Douk ». Un héritage familial aussi partagé par les cannes Fayet, à Orléat. Une entreprise centenaire représentée par Jean-Luc Fayet, accompagné de sa fille, Amandine. Une 4<sup>e</sup> génération à aussi qui remerciait « son arrière-grand-père, son grand-père et son père qui ont su préserver l'authenticité de ce métier, rare et ancien ».